



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural



LEADER
avec le FEADER



Allier
le Département



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Révision partielle

Comité de suivi technique du 24/02/2017



Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle

- I. Etape 1 : modification des références législatives et réglementaires des 3 documents constituant le SCoT; Rapport de Présentation, PADD et DOO
- II. Etape 2 : actualisation des données des zones d'activité
- III. Etape 3 : identification des espaces de densification et mutation (art. L 141.3 et L 151.4 CU)
- IV. Etape 4 : analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers aux cours des 10 dernières années (art. L 141.3)
- V. Etape 5 : prise en Compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, boîte à outils 'cartographies spatialisées'
- VI. Prochaines étapes : diagnostics affinés du SRCE ...
- VII. Focus actualités : Comité de Suivi SCoT / Urbanisme



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



LEADER
LEADER
L'Europe investit dans les zones rurales



INTRODUCTION

Eléments de cadrage de la révision partielle



Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle


- Contexte et cadre réglementaire de la révision du SCoT
- Caractérisation des points de révision : catégorie 1 / 3

Motifs d'évolution	MISSIONS A MENER
<p>1. Evolution de la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à la refonte du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme, revoir l'ensemble des références au CU dans les 3 documents : RP, PADD, DOO - Identification des espaces de densification et de mutation (ALUR et L 141-3 CU) : RP - Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des 10 dernières années (ALUR et art. L 141-3) : RP - Analyse des besoins en matière de biodiversité (ALUR et L 141-3) : traitée par l'analyse du SRCE <p>(📄 <i>Livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme</i>)</p>



Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle


➤ Caractérisation des points de révision : catégorie 2/3

Motifs d'évolution	MISSIONS A MENER
<p>2. Prise en compte de la TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Cartographies et diagnostics des éco-paysages et de la Trame Verte et Bleue à spatialiser au territoire du SCoT : RP- Enjeux à spatialiser sur le territoire : PADD- Actions TVB à spatialiser : DOO- Analyser le croisement des éléments TVB avec le projet de territoire (infrastructures, zones commerciales ...) : RP- Vérifier que la fonctionnalité écologique de la TVB est assurée : RP- Présenter un dispositif de suivi à long terme des effets de la mise en œuvre du document d'urbanisme sur la TVB, au moyen d'indicateurs clairement identifiés : DOO



Introduction : éléments de cadrage de la révision partielle

➤ Caractérisation des points de révision : catégorie 3/3

Motifs d'évolution	MISSIONS A MENER
<p>3. Points d'ajustement du SCoT actuel</p>  <p>SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE Rapport de présentation Version définitive approuvée par délibération du comité syndical en sa séance du 19 mars 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le thème des communications électroniques : RP, PADD, DOO - Actualiser les typologies et les données d'occupation des ZAE - Actualisation ponctuelle de certains thèmes : infrastructures routières, servitudes d'utilité publique, équipements de tourisme et de loisirs - Tourisme à renforcer : à actualiser avec le Schéma de Développement et de valorisation touristique, RP, PADD et DOO



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



LEADER
LEADER
L'EUROPE S'ENGAGE
en AUVERGNE - Rhône-Alpes
avec le FEADER



Allier
le Département



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MISE EN ŒUVRE



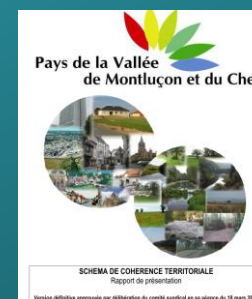
I. Etape 1 : modification des références législatives et réglementaires des 3 documents constituant le SCoT; Rapport de Présentation, PADD et DOO

- Réécriture et remaniement de tous les paragraphes du SCoT comportant des références législatives ou réglementaires
- Documents en attente de validation par les services de l'Etat

(📄 Exemple de document modifié : PADD)

II. Etape 2 : Actualisation des données des zones d'activité

- Collecte des données d'occupation (typologie et surfaces) auprès de chaque EPCI, réalisation d'une cartographie
- Documents établis :
 - 📄 *Tableau de l'état des lieux actualisé des zones*
 - 📄 *Cartographies de chaque zone par EPCI*





III. Etape 3 : identification des espaces de densification et mutation (art. L 141.3 et L 151.4 CU)

- Présentation de la méthode utilisée (traitement SIG et enquête communale)

- Documents établis :
 - 📄 *Fiche synthétique de méthode*
 - 📄 *Cartographies pour chaque commune (pour validation communale)*



IV. Etape 4 : analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers aux cours des 10 dernières années (art. L 141.3)

- Présentation de la méthode utilisée avec 2 Modèles d'Occupation du Sol

(Corine Land Cover, OSCom 2013-BDTopo Sitadel 2 de la DREAL)

- Documents établis :

- 📄 *Rapport détaillé de la consommation d'espaces avec cartographies 2003-2013*
- 📄 *Synthèse de la consommation d'espaces 2003-2013*



V. Etape 5 : Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, boîte à outils 'cartographies spatialisées'

- Rappel de la composition du SRCE
- Rappel des concepts principaux
- Problématique de la déclinaison locale et méthode adoptée
- Cartographies spatialisées au territoire du PETR

📄 *Concepts et lexique de la cartographie du SRCE*

📄 *Cartographies des écopaysages*

📄 *Cartographies de la Trame Verte et Bleue*





VI. Prochaines étapes :

- Diagnostics affinés du SRCE, et début de définition des enjeux
- Volet tourisme
- Volet numérique
- Mise en ligne des documents



VII. Focus actualités :

Réamorçage comité de suivi SCoT

- Avis CDAC, 2 avis formulés en 2016
- Evolutions documents d'urbanisme, modification Nériss les Bains ...

Urbanisme

- Loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 27/01/2017 :
Fusion d'EPCI avec compétence PLUi et l'autre sans (art. 117) => art. L 153-3 CU : révision des PLU possible jusqu'au 31/12/2021 (sur le territoire d'un EPCI n'ayant pas engagé de PLUi) / Caducité POS (art. 131) : reportée au 31/12/2019 pour POS d'un EPCI ayant engagé un PLUi avant 31/12/2015 / Grenellisation PLU (art. 132) : au plus tard lors de leur prochaine révision (date butoir 01/01/2017 supprimée)

